



Article 21-350 / COMMUNE DE VIRY (71)

Vente d'une coupe d'extraction de chênes  
Les arbres à exploiter sont énumérés de « **A à P** »

**Lettre en bleu, entourée de rouge**

Superficie de la coupe : 0,60 ha  
Parcelle : D 76  
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	60	65	70	75	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne	3	5	3	5	<b>16</b>	<b>43,82 m³</b>	<b>2,74 m³</b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 78 52 66 04

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers ne font pas partie de la vente  
Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023  
Distance moyenne de débardage : 450 mètres  
Place de dépôt : le long de la route (sous réserve d'autorisation)

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti  
Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

